

FICHE TECHNIQUE – DÉCLARATION TVA

Pour les membres qui introduisent eux-mêmes leur déclaration

10.03.2026

1. Chiffre d'affaires des courses via plateforme (6 %)

Le montant total de la course facturée au client (commission comprise) doit être déclaré :

- Case 01 : base d'imposition des livraisons et services à 6 %
- Case 54 : TVA due

2. Commission de la plateforme établie à l'étranger (21 % – autoliquidation)

- Case 88 : base d'imposition des services reçus d'un assujetti étranger
- Case 55 : TVA due via autoliquidation¹
- Case 82 : base d'imposition des services reçus d'un assujetti étranger (même montant que la case 88)
- Case 59 : TVA déductible (même montant que la case 55)

3. Logique comptable

- Étape 1 : comptabiliser le chiffre d'affaires total des courses à 6 %
- Étape 2 : comptabiliser la commission comme charge
- Étape 3 : comptabiliser l'autoliquidation de la TVA de 21 % sur la commission de la plateforme étrangère²
- Étape 4 : appliquer simultanément la déduction de la TVA sur la commission de la plateforme étrangère

4. Points de contrôle

- Le chiffre d'affaires n'est-il pas comptabilisé net ?
- La case 88 est-elle correctement complétée ?
- La case 55 correspond-elle à la case 59 ?

En cas de doute : faire vérifier au préalable.

¹ La plateforme établie à l'étranger doit vous fournir une facture pour la commission, sans mentionner la TVA due sur cette commission, qu'elle réclame pour ses services en tant que plateforme. Si vous ne trouvez pas de facture via l'application, vous devez établir vous-même une « facture interne ».

² Comme les plateformes telles qu'Uber sont établies dans un autre État membre de l'UE, l'obligation de reverser la TVA sur la commission vous incombe. Cela signifie que vous devez enregistrer la facture dans votre comptabilité TVA et reverser la TVA de 21 % sur cette facture. La base d'imposition sur laquelle vous calculez la TVA due est le montant de la commission indiqué sur la facture. Inversement, vous avez droit à une déduction de la TVA sur ce montant.